



AVIS PUBLIC

DÉPÔT – RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018

AVIS, est par la présente donné par le soussigné, aux contribuables de la Municipalité que :

Le rôle général de perception des taxes foncières est maintenant déposé au bureau municipal situé au 672, boul. St-François, Lac-des-Écorces et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, et ce, conformément à l'article 1007 du Code municipal.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates d'échéances mentionnées au compte de taxes.

AVIS est également donné que vous pouvez acquitter vos taxes en quatre (4) versements lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$. Les paiements effectués après chaque date respective porteront intérêt au taux de 15%. Toutefois, les intérêts ne seront calculés que sur le montant du versement et non pas sur le montant total du compte.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 7^e jour du mois de février 2018.

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie que j'ai affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le rôle de perception 2018 de la Municipalité de Lac-des-Écorces aux quatre endroits prévus par le Conseil municipal, le 7 février 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 7 février 2018.

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier